

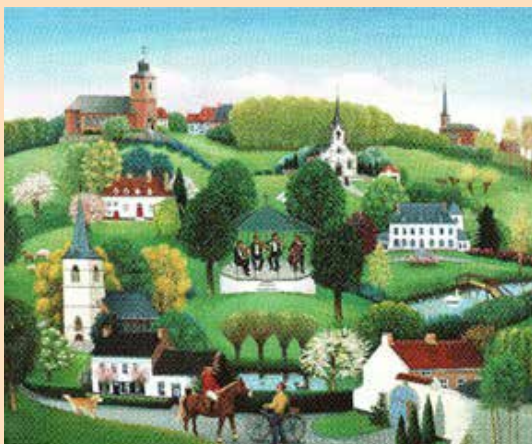


Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

La mobilité dans le Plan Climat de Lasne



Parmi les mesures citées par la commune de Lasne¹ dans le cadre de son programme pour diminuer les émissions locales de gaz à effet de serre, nous notons :

Diminuer le nombre de km parcourus en voiture

En effet, selon le diagnostic des émissions à Lasne, la mobilité et les transports sont responsables de 21 % des émissions dans la commune. On peut donc se poser la question : comment agir localement pour atteindre cet objectif ? Organiser une mobilité durable à la campagne et surtout dans une commune très étendue comme Lasne s'avère un défi de taille ! Combien de ménages pourraient-ils maintenant vivre confortablement sans voiture, ou même avec une seule voiture ? Le manque d'alternatives à l'automobile pénalise certaines familles. Pour y remédier, il faudrait repenser tout l'aménagement du territoire, rendre les services plus proches des lieux de logement en regroupant les commerces et les services, revitaliser le centre des villages et repenser leur accessibilité. Cela s'avère particulièrement difficile dans une entité très étendue comme la nôtre, avec plusieurs centres correspondant aux anciennes communes regroupées en 1977 (Couture-Saint-Germain,

Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, Maransart, Ohain et Plancenoit).

En page 27 de « La Vie à Lasne » (décembre 2021), la Commune évoque quelques pistes de solutions :

Mobi-pôles et liaisons TEC, vélos électriques partagés et boxes vélos sécurisés, voitures partagées, primes éco-conduite, aménagement d'un réseau cyclo-pédestre

Afin de préciser plus concrètement les actions possibles, nous proposons ci-dessous une liste de mesures qui pourraient encourager des changements dans les habitudes de déplacements. Nous cherchons à déterminer ce qui pourrait convaincre les Lasnois de laisser la voiture au garage, au profit du vélo, de la marche à pied ou des transports en commun !

1. Utilisation du vélo

- Réseau de vélos électriques partagés
- Pistes cyclables : plus nombreuses, mieux entretenues, sécurisées
- Primes à l'achat d'un vélo (électrique ou non)
- Ateliers de réparation des vélos
- Parkings vélos sécurisés et protégés aux arrêts de bus et près des commerces

(suite page 2)

La commune de Lasne s'oppose à un projet transcommunal, droit de réponse

À la suite d'un article paru dans le bulletin trimestriel n°128 de Lasne Nature concernant un projet de parc national en Brabant wallon et intitulé « La commune de Lasne s'oppose à un projet transcommunal voire transrégional », le collège communal a immédiatement fait part de son étonnement et de son mécontentement au président de l'association face aux informations publiées. Il nous a été proposé un droit de réponse, que nous avons accepté, et nous en remercions les responsables.

Le collège communal désire, notamment, revenir sur le fait que la majorité communale aurait justifié sa position sur un « argument basement pécunier ». Ce que nous ne pouvons accepter.

Revenons un instant sur ce projet. La province du Brabant wallon (à l'instar de 6 autres candidats), suite à l'appel à projet de la Région wallonne pour la création de deux parcs nationaux sur son territoire, a décidé de tenter sa chance en délimitant un périmètre dans notre province pouvant correspondre au cahier de charges. Cette zone correspond à plus ou moins 4.500 ha, dont 90 ha sur le territoire de Lasne. Les 10 communes concernées, ont été contactées par la province fin septembre, afin que leur conseil communal prenne position avant le 31 octobre sur ce dossier. Les 90 ha concernés sont composés, d'une part, par des terres agricoles à la Chaussée de

(suite page 5)



**Rejoignez-nous
sur Facebook**



La mobilité dans le Plan Climat de Lasne

(suite de la page 1)

- Parrainage des nouveaux cyclistes par des anciens du GRACQ

2. La marche à pied

- Sécurisation des trottoirs et des passages piétonniers
- Meilleur éclairage et signalisation des passages piétonniers
- Moins de voitures garées sur les



trottoirs (grâce à un contrôle plus efficace)

- Lieux de rassemblement pour les enfants afin de rejoindre l'école à pied en rang.

3. Trajets partagés

- Organisation d'un système communal de co-voiturage
- Système de « voitures partagées » au sein d'un quartier (genre Cambio)
- Système d'annonces pour des co-

voiturages possibles (trajets réguliers ou exceptionnels)

- Organisation de livraisons par vélocargos
- Promotion des ventes de produits à la ferme ou dans les quartiers
- Navettes locales pour joindre les petits commerces, les administrations...
- Navettes pour rejoindre les gares des communes voisines.

Parmi ces mesures, quelles sont celles qui vous paraissent efficaces ?

Et quelles seront celles mises en place par la commune ?

Au niveau communal, l'organisation d'une mobilité plus durable constitue un vaste chantier qui concerne différents domaines : travaux routiers, aménagement des espaces publics, mise en place de nouvelles solutions innovantes et campagne de mobilisation des citoyens. Pour atteindre les objectifs fixés, il faudra dégager des moyens financiers et établir des priorités. Il sera très important d'obtenir l'adhésion de tous les habitants.... Notons en passant que réduire les émissions de CO2, c'est aussi utiliser des voitures moins puissantes, moins lourdes, et rouler moins vite...

D'un autre côté, l'usage de différents

moyens de transport lors d'un même déplacement (intermodalité) s'avère souvent difficile pour des raisons extérieures à la commune : les horaires des bus et des trains sont mal adaptés, il manque de parkings sécurisés et de places pour les vélos dans les trains... Il s'agit de mesures dont la décision échappe aux autorités communales. La coordination doit s'effectuer au niveau des régions. Le Brabant Wallon s'est fixé quatre grands axes de travail :

la co-voiturage, la mise en place d'une politique cyclable, l'amélioration des transports publics et le monitoring de la mobilité au service des communes²

Il nous reste à souhaiter que les actions mises en place par les communes et les régions seront bien accueillies par l'ensemble des usagers et se révéleront efficaces pour réduire les émissions locales de gaz à effet de serre.

Denise Morissens

¹ www.Lasne.be

² Plan Provincial de Mobilité Brabant Wallon.be

Donnez-nous votre avis via le lien suivant :

<https://forms.gle/XDpVYNJRn7EVscU28>

POURQUOI VOUS FAIRE MEMBRE DE LASNE NATURE ?

Parce que l'organisation de conférences et autres événements tels que la campagne annuelle de protection des batraciens, l'édition trimestrielle d'un bulletin en couleur sans une seule publicité et en toute indépendance, le suivi des enquêtes publiques et des problèmes environnementaux, l'entretien de nos réserves naturelles, le suivi du balisage et de l'état des chemins et sentiers de Lasne, la défense de la mobilité douce, la maintenance d'un site web, etc. ne pourraient avoir lieu sans votre soutien, c'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre en devenant membre de notre association dès aujourd'hui...

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et de distribuer régulièrement ce bulletin dans toutes les habitations de Lasne.

N'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

AU SOMMAIRE

La mobilité dans le Plan Climat de Lasne 1-2	« découvertes »	5
La commune de Lasne s'oppose à un projet trans communal, droit de réponse 1-5	La perte de biodiversité des sols	6-7
La pratique de la chasse à Lasne 3	Vous avez dit Mauvaises Herbes ???	8
La sève de bouleau – votre allié detox 3	La nature, un tableau vivant au creux de l'hiver	9
Balade du petit patrimoine à Plancenoit, au pied de l'église Sainte-Catherine 4	La boutique de Lasne Nature	10
Le bon promeneur c'est... 4	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Nouveau à Lasne Nature : des promenades	Zéro déchet	11
	La nature de mars à mai	12



**PRINTEMPS
SANS
PESTICIDES**



La pratique de la chasse à Lasne

Nous évoquions cette problématique dans notre bulletin n°128 et nous avons interrogé nos élus sur la question. Voici la réponse reçue de notre bourgmestre.

Cher Monsieur,

Le Collège communal a pris connaissance ce 8 novembre de votre courrier du 31 octobre 2021 concernant la pratique de la chasse sur le territoire de la commune et de la réglementation que vous lui proposez d'adopter.

Celui-ci tient toutefois à vous rappeler que la pratique de la chasse et la réglementation qui en découle relèvent de la compétence de la Région wallonne et non des communes et qu'en outre, la chasse pratiquée à Lasne se déroule sur des terrains

privés.

Toutefois, le Collège est bien évidemment sensible à la bonne cohabitation entre chasseurs et promeneurs et sensibilisera le conseil cynégétique de la Dyle et de l'Orneau afin que ses membres fournissent les dates de chasse. En outre, une explication sur la chasse sera envisagée dans le périodique communal "La Vie à Lasne" en septembre 2022.

Pour le surplus, nous vous invitons également à prendre connaissance de la réponse à la question parlementaire posée au Ministre compétent Willy Borsus en date du 19.10.2021 relative à l'information publique sur les dates de chasse et consultable via le lien internet suivant :

<https://www.parlement.wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=107481>.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

La chasse à Lasne reste une préoccupation pour Lasne Nature parce que celle-ci a un impact sur tous les habitants et sur la préservation des milieux naturels et cultivés. Le lâcher de faisans avant la chasse, la prolifération de daims et la présence actuelle du sanglier sur la commune nous semblent des urgences à traiter sans délai par nos responsables communaux.

Willy Calleeuw

La sève de bouleau – votre allié detox

La montée de la sève dans les arbres est aussi le moment pour se purifier.

Nous vidangeons notre voiture régulièrement mais en revanche nous oublions qu'il est aussi indispensable de nettoyer son organisme, et ce, plus particulièrement au printemps.

Ainsi dès la fin février, il est bon d'aider l'organisme à se détoxifier. Durant les mois d'hiver, le corps s'est encrassé car l'activité physique est moindre et les aliments souvent plus riches en sucres lents. Le moment est donc venu d'aider le foie, l'intestin et les reins à éliminer les toxines en douceur. C'est précisément là que l'action de la sève du bouleau, pure et fraîche s'avère intéressante. Cette sève vivante (sans conservateur, sans pasteurisation, et sans nano-filtration) possède de nombreuses propriétés connues depuis longtemps dont les trois principales sont la revitalisation, la minéralisation et l'épuration.

Quand la récolter : la récolte débute après la nouvelle ou la pleine lune de février pour s'achever lorsque le liquide devient plus épais et trouble, alors qu'au départ son goût et son aspect se rapprochent fort de l'eau, dans le sens où le liquide est très clair, incolore, fade ou légèrement sucré. La récolte peut s'étaler sur environ cinq semaines.

Comment la récolter : la sève se récolte au moment de sa montée et avant l'ouverture des bourgeons. On fore un trou d'environ 2 à 5 cm de profondeur, de faible diamètre, dans le tronc de l'arbre. On y insère un tuyau correspondant au diamètre du trou, et on recueille la sève dans un récipient (bouteille en verre idéalement) dans lequel l'autre extrémité du tuyau a été introduite. Après le prélèvement, le trou se rebouche à l'aide d'une cheville de bois. Cette récolte n'épuise pas l'arbre. Certains b o u l e a u x peuvent donner jusqu'à 1 ou 2 litres/jour. Elle peut être c o n s o m m é e fraîche dès que possible après sa récolte.



Comment la conserver : on la conservera au réfrigérateur dans des bouteilles de verre de préférence, pendant un maximum de trois semaines (le temps de la cure). Après quelques jours de repos la sève se trouble par apparition de malate de calcium et de phosphate calcique, ce qui est provoqué par la fermentation et les modifications biochimiques qu'elle subit. Son état ne reste pas stable très longtemps et de plus, à cause du

sucres qu'elle contient, elle fermente et devient acidulée.

La cure : elle durera idéalement vingt et un jours (dix jours minimum). Boire un verre à jeun tous les matins pour graduellement atteindre deux à trois verres/jour en dehors des repas.

Les effets thérapeutiques de la cure de sève de bouleau seraient :

- Drainer les émonctoires et notamment du foie et des reins (élimination des toxines)
- Aider à éliminer les calculs dans les reins et la vésicule biliaire
- Activer l'élimination des déchets organiques tels l'acide urique et le cholestérol
- Soulager les articulations endolories (dégénérescence articulaire)
- Favoriser l'amincissement (lorsque le corps en a besoin)

Cet élixir de vie est aussi un précieux remède pour les problèmes de peau en usage externe pour les brûlures ou les maladies de la peau (diminution des symptômes liés à l'eczéma, au psoriasis...). La sève de bouleau se montrerait aussi efficace dans les infections rhumatismales en raison de son action anti-inflammatoire et analgésique.

Valérie Régner



Balade du petit patrimoine à Plancenoi, au pied de l'église Sainte-Catherine

Fidèles au rendez-vous du temps qui passe et des événements qui le ponctuent, les deux cloches de l'église sonnent toutes les heures et demi-heures, de jour comme de nuit. Toutes deux sont consacrées à Saint Donat



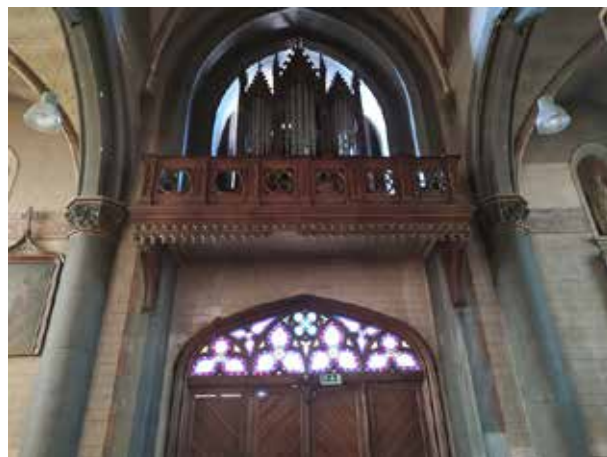
cultures, bêtes et gens. Victime de la violence de la guerre, la grosse cloche qui datait de 1872, fut descendue et déportée en Allemagne en 1943 pour y être fondue.

Elle fut remplacée en 1951 par un nouvel exemplaire signée du fondeur tournaisien MICHIELS. Le curé Verschueren, alors aux commandes de la paroisse, nous a transmis le récit de son inauguration le 10 février 1952 sous un ciel de neige (voir A. Martin, Plancenoi hier et aujourd'hui pp.56-57). La petite cloche, rescapée du conflit, date de 1830 sous le pastorat du curé Moreau. Elle est l'œuvre des fondeurs louvanistes A. VAN DEN GHEYND et A.L. VAN AERSCHODT. Ainsi le village retrouva ses repères.

Surmontant le clocher, au sommet d'une croix, un coq doré joue avec le soleil et le vent. Il remplace depuis 1970 un ancien congénère rongé par le temps.

A l'intérieur de l'église par contre la musique s'est tue, l'orgue est muet

depuis bien longtemps. Certains de ses éléments se sont affaissés et ne supporteraient pas les vibrations de l'instrument. Il était de qualité mais faute d'entretien régulier et de restauration nécessaire, il semble aujourd'hui définitivement inutilisable.



Issu de l'atelier de Louis GHEUDE, facteur d'orgues à Nivelles, cet orgue daté de 1848 est antérieur à la construction de l'église actuelle. Son buffet néogothique s'accorde parfaitement au parti pris décoratif et architectural de l'édifice dont l'homogénéité est remarquable.

Françoise Bortels

particulièrement invoqué pour apaiser les fureurs du ciel et protéger ainsi

Le bon promeneur c'est...

Se promener est un loisir présentant de nombreux avantages, accessible facilement, bon marché, réalisable près de chez soi. Pour que l'expérience reste authentique, reposante, en connexion avec la nature, pour vous et pour celles et ceux que vous croiserez, voici plusieurs règles faisant de vous un bon promeneur.

1. Ne laissez pas traîner vos déchets.
2. Restez sur les sentiers ouverts
3. Respectez les autres usagers et soyez courtois.
4. Privilégiez la proximité, le co-voiturage et les transports en commun.
5. Gardez votre chien en laisse.
6. Soyez attentifs si vous utilisez un sentier qui traverse une prairie.
7. Respectez la signalisation en vigueur.
8. Laissez les fleurs où elles sont.
9. Soyez discret.

<https://www.tousapied.be/articles/charte-du-bon-promeneur/>



Lasne Nature se mobilise pour préserver notre environnement.

Nous avons besoin de votre soutien.

Si vous ne l'êtes pas encore, devenez membre en versant votre cotisation (10 € minimum par an) au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

La commune de Lasne s'oppose à un projet trans communal, droit de réponse

(suite de la page 1)

Louvain (50 ha) reprises en zone d'intérêt paysager au plan de secteur, et, d'autre part, par une partie de la Vallée de la Lasne (40 ha), située en zone Natura 2000. Dès le départ, au vu de ces petites superficies (2 % de la superficie globale) et des contacts préalables pris avec les services de la Province, il nous avait été confirmé qu'un éventuel refus de la commune de Lasne ne mettrait pas à mal l'ensemble du projet.

Le projet de parc national devait d'abord apporter une série de points positifs quant à l'écotourisme et la gestion des flux de touristes/promeneurs. À ce sujet, nous signons et persistons sur le manque clair d'une plus-value générale pour notre commune eu égard aux zones concernées. D'une part, une zone agricole d'intérêt paysager, sans aucun intérêt touristique, et d'autre part, la vallée de la Lasne qui n'accueille, fort heureusement, aucun visiteur ou promeneur. Cela permet à

la flore et à la faune de s'y développer en toute quiétude. Par ailleurs, nous avons proposé d'autres zones plus en adéquation, mais malheureusement, celles-ci ne pouvaient être reprises car trop isolées du périmètre principal du projet de parc national.

Le second objectif portait sur l'environnement et la biodiversité. Tout au long des discussions avec le porteur de projet provincial, il nous a été signifié que la présence d'un parc national ne changerait strictement rien par rapport à la nature du terrain, ni au plan de secteur, ni au degré de protection. Statu quo complet sans contrainte pour les propriétaires. Dès lors, l'argument consistant à dire que ces zones seraient davantage protégées ne nous semble pas pertinent. Elles le sont déjà, soit par le plan de secteur, soit par des zones d'aires protégées reconnues par la Région. Certes, une certaine part des subsides octroyés à ce projet aurait pu être utilisée afin d'effectuer quelques aménagements dans ces zones par les propriétaires, mais celles-ci, en termes de superficie,

sont infimes (2%) par rapport à la globalité du projet. De plus, au vu des délais imposés, il était impossible de consulter, dans de bonnes conditions, les 33 propriétaires privés avant le dépôt du dossier à la Région.

Ceci démontre que nous n'avons pas justifié notre position sur un « argument basement pécunier » mais bien sur une analyse globale du projet. Par ailleurs, conformément à la décision du conseil communal de ne pas s'engager en l'état dans l'appel à projet de la création d'un parc national, nous avons fait part à la province que nous restions ouverts à la mise en place d'un outil de gestion supracommunal, plus en adéquation avec la réalité brabançonne, afin de limiter la fragmentation des espaces naturels. La récente décision de la Région de ne pas retenir le projet de parc national en Brabant wallon renforce d'ailleurs notre position.

Le collège communal de Lasne.

Nouveau à Lasne Nature : des promenades « découvertes »



Nous proposons deux promenades pour découvrir les richesses de notre environnement.

Ces promenades seront accompagnées par des Guides Nature qui dirigeront votre regard vers l'inattendu en relevant les liens existant entre tous les éléments que nous rencontrerons sur notre chemin : émergence des fleurs au sol et sur les arbres, présence discrète de nombreuses espèces animales...

Ces promenades s'adressent aux familles, donc enfants admis et souhaités ! Des activités ludiques adaptées seront prévues.

Groupe de vingt personnes maximum.
Inscription obligatoire.

Infos et inscription :
marie@bronchart.be

Dates des promenades : 8 mai et 5 juin – de 10 h 30 à 12 h 30.

Non membres de LN : 2 €/personne.





La perte de biodiversité des sols

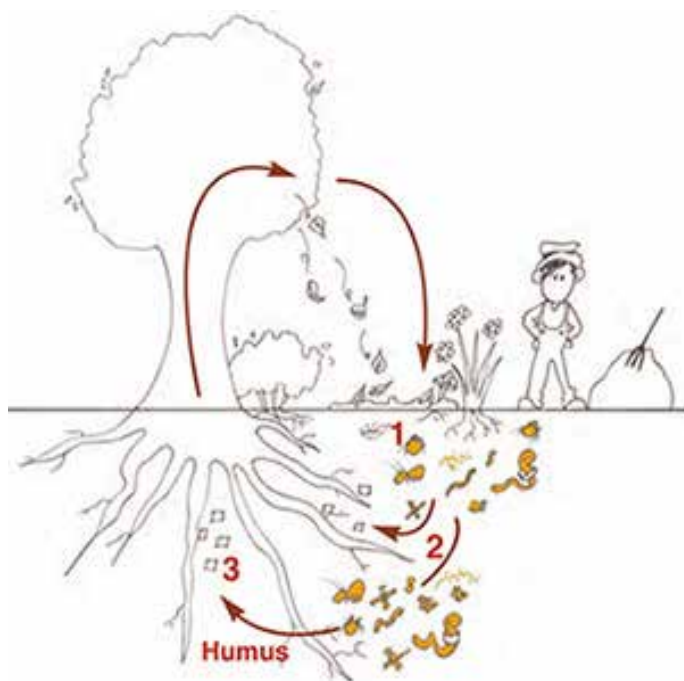
1. La vie dans le sol, trésor méconnu

L'homme a mis beaucoup de temps à découvrir que le sol grouillait de vie : bactéries, champignons, algues, protozoaires, araignées, acariens, collemboles, cloportes, mille-pattes, larves d'insectes, vers... Une seule cuillère de bonne terre peut contenir des centaines de millions d'individus de toutes tailles (la plupart minuscules, voire microscopiques), appartenant à des milliers d'espèces différentes. Cette vie du sol est encore mal connue : on estime en effet qu'à peine 1 % des bactéries qui y vivent ont été identifiées ! L'activité de ces êtres vivants conditionne la bonne santé des sols. Elle est indispensable au fonctionnement des écosystèmes et à la préservation d'un environnement de qualité. D'où l'importance de bien comprendre le rôle de ces petits ouvriers et de tout mettre en œuvre pour les protéger.

Un rôle capital ?

1. Lorsque les êtres vivants (végétaux et animaux) meurent, la matière organique finit par retourner au sol. Les organismes du sol la consomment, la digèrent et la retransforment en éléments minéraux assimilables par les plantes.

2. La partie de la matière organique plus difficile à décomposer (la lignine, les tanins...) est transformée par

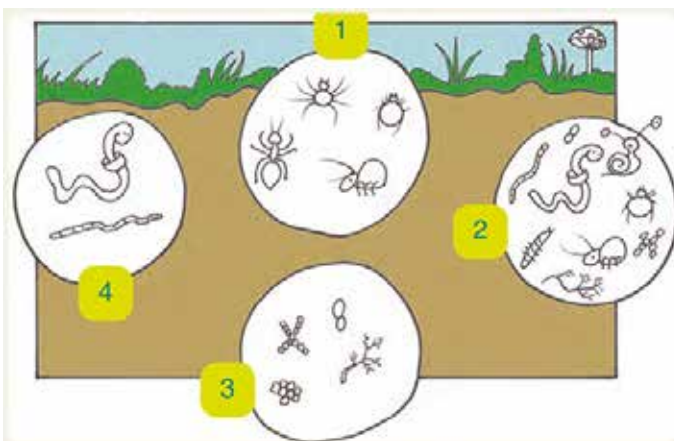


les organismes en humus puis, très lentement, en éléments minéraux. L'humus peut persister plusieurs années dans le sol. C'est lui qui donne à la terre son odeur et sa couleur foncée. Il s'associe avec les fines particules d'argile, ce qui donne au sol sa bonne cohésion.

3. Les éléments minéraux sont assimilés par les végétaux.

2. Quatre équipes, sinon rien !

Les êtres vivants du sol peuvent être classés en quatre grands groupes : quatre « équipes » qui remplissent des fonctions particulières.



1. Les régulateurs

Araignées, acariens, fourmis...

Ce sont les prédateurs. Ils mangent ou parasitent d'autres êtres vivants du sol, animaux ou végétaux. Ce faisant, ils régulent leurs populations et les empêchent de proliférer.

2. Les décomposeurs

Collemboles, cloportes, mille-pattes...

Les décomposeurs découpent, broient et fragmentent la matière organique : cadavres et déjections d'autres animaux, feuilles, brindilles, bois mort, etc. Grâce à

eux, la matière organique, réduite en minuscules débris, deviendra d'assez petite taille pour que l'équipe suivante (les « transformateurs ») soit capable de la traiter. Les décomposeurs sont surtout présents dans les premiers centimètres du sol, là où s'accumule la matière organique morte et en voie de décomposition (la litière).

3. Les transformateurs

Bactéries, champignons...

Il s'agit surtout de bactéries et de champignons microscopiques, qui transforment les débris de matière organique en éléments minéraux assimilables par les plantes.

4. Les mélangeurs

Vers, taupes...

Parmi les êtres vivants du sol, certains sont de grands creuseurs de galeries ! Ils contribuent à ameublir le sol et créent ainsi des habitats intéressants pour d'autres organismes. Les galeries favorisent aussi la circulation de l'oxygène et de l'eau. Mais surtout, l'activité incessante des mélangeurs associe la matière organique aux autres constituants du sol, notamment grâce au liant contenu dans

leurs déjections. Dans cette équipe, les vers de terre sont les agents les plus efficaces et les plus importants.

Dans un sol, il est primordial que ces quatre fonctions : régulation, décomposition, mélange et transformation, soient remplies et que le sol abrite des ouvriers de chaque équipe. Bien sûr, la probabilité que ces quatre fonctions soient remplies augmente quand le sol contient un grand nombre d'espèces différentes...

3. Les êtres vivants du sol rendent des services essentiels

Lutte contre le ruissellement et l'érosion

En circulant dans le sol, les vers de terre le rendent plus perméable à l'eau de pluie.

D'autre part, ils renforcent la structure du sol grâce à leurs déjections. Le sol, est donc moins sujet au ruissellement (écoulement en surface de l'eau de pluie) et à l'érosion (détachement de

La perte de biodiversité des sols

particules du sol sous l'action de la pluie, du vent ou de certaines pratiques agricoles).

Lutte directe et indirecte contre la pollution

Les bactéries du sol peuvent dégrader certains polluants et donc participer à la lutte directe contre une éventuelle pollution.

En outre, par la prédation et la compétition, les organismes entretiennent l'équilibre du sol. Ils empêchent la prolifération de certains parasites ou ravageurs nuisibles aux cultures (bactéries, champignons...). Cela permet de limiter le recours aux pesticides de synthèse.



Participation au cycle du carbone et limitation de l'effet de serre

Les organismes du sol participent au cycle du carbone, car leur respiration relâche du CO₂ dans l'atmosphère. Ce CO₂ est capté par les feuilles des végétaux, qui produisent grâce à lui leur matière organique. Cependant, une partie du carbone contenu dans la matière organique transformée par ces micro-organismes est stockée plusieurs années dans le sol sous forme d'humus. Ce carbone n'est donc pas relâché dans l'atmosphère. Les ouvriers du sol participent donc au stockage du carbone et à la lutte contre l'effet de serre.

Fertilité accrue pour l'agriculture

Les organismes du sol recyclent la matière organique végétale et animale en substances nutritives assimilables par les plantes. Leur action a un effet positif sur la production par le sol de végétaux sains et abondants.

4. Menaces sur la vie du sol !

La diversité des espèces présentes dans un sol (la « biodiversité ») dépend bien sûr d'une multitude de facteurs, soit humains, soit naturels comme la nature du sol, l'acidité, la porosité...

Parmi les facteurs humains, on pointera :

Le non-renouvellement de la matière organique

Dans certains sols, la matière organique n'est pas renouvelée : on ramasse systématiquement les feuilles mortes, on exporte le foin et autres résidus de culture au lieu de les laisser sur place etc. Les organismes et micro-organismes finissent par manquer de nourriture et de milieux où ils peuvent vivre et se reproduire.

La pollution

Les sols peuvent être pollués, localement ou sur une échelle plus importante : par un déversement accidentel de produits toxiques, par les rejets présents ou passés de l'industrie, par l'utilisation répétée de pesticides, etc.

La dégradation physique (imperméabilisation, érosion...)

Imperméabiliser — c'est-à-dire recouvrir de matériaux imperméables comme l'asphalte et le béton — ou tasser la terre par le passage d'engins lourds, agricoles, sylvicoles ou de chantier, prive les êtres vivants du sol d'oxygène, d'eau et de nourriture. Quant à l'érosion, elle entraîne la matière organique et, en même temps, les organismes et les micro-organismes.

5. Comment protéger la vie du sol ?

Nourrir les êtres vivants du sol en apportant de la matière organique

Il est indispensable de restituer au sol, dans la mesure du possible, la matière organique issue des végétaux, soit en la laissant au sol lorsqu'elle tombe en automne, soit en apportant

régulièrement un compost (sorte de terreau issu de la décomposition de déchets organiques) équilibré.

Ne pas confondre matière organique et engrais !

Un engrais apporte aux plantes des éléments nutritifs, mais il ne nourrit pas la faune du sol. Utilisé en excès et sans précaution, il peut la déséquilibrer et compromettre son bon fonctionnement.

Mieux vaut donc prendre soin du sol en lui apportant régulièrement de la matière organique sous forme d'amendement (compost, fumier...) avant de penser à « doper » les plantes aux engrais.

Remplacer les revêtements imperméables asphyxiants

Dans la mesure du possible, il convient de remplacer l'asphalte ou le béton par des matériaux perméables ou, mieux, par des plantes à fleurs, des arbres, des haies, etc.

Privilégions les végétaux indigènes, afin d'éviter les risques liés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes qui nuisent à la biodiversité.

Lutter contre l'érosion

Mieux vaut éviter de laisser un sol nu : y planter de la végétation le protégera du dessèchement, de la formation de croûtes dures et de l'érosion due à la pluie. Les végétaux contribuent à la stabilité du sol, grâce à leurs racines, et ils constituent le garde-manger de la faune du sol.

Limiter ou supprimer les pesticides de synthèse

Les pesticides disponibles dans le commerce (herbicides, fongicides, insecticides, acaricides...) contiennent des principes actifs qui nuisent gravement aux organismes du sol et à ceux qui vivent en surface, humains compris ! Les éviter autant que possible et recourir à des méthodes respectueuses de l'environnement contribuera à protéger la bonne santé de nos sols.

Source : <https://sol.environnement.wallonie.be/home/sols/autres-menaces/perte-de-biodiversite.html>



Vous avez dit *Mauvaises Herbes* ???



« Une mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus » (R.W.Emerson)

Les nombreux sentiers de notre commune vous donnent fréquemment l'occasion de longer des terres cultivées. Avec un peu d'attention vous remarquerez en bordure des champs de multiples espèces végétales, à première vue insignifiantes, certaines bien fleuries, d'autres plus discrètes.

Cette belle diversité regroupe les plantes dites « messicoles » (plantes habitantes des moissons). Elles ont la particularité de vivre à proximité des cultures. Elles poussent sans avoir été semées et sont couramment appelées « mauvaises herbes », au grand dam des naturalistes.

Elles dépendent de pratiques agricoles précises, occupent rarement d'autres milieux et se sont adaptées

au travail du sol nécessaire au semis et à la moisson. Elles fournissent nourriture et habitat aux nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux qui accompagnent les cultures. Leurs graines abondantes servent de nourriture aux petits rongeurs et à un certain nombre d'oiseaux granivores dont l'alouette des champs.

Elles favorisent également la pollinisation de certaines cultures (colza, haricots, petits pois...) et influencent la diversité des pollinisateurs, notamment des abeilles (domestiques ou sauvages). Sur le territoire de la commune des agriculteurs demandent même la collaboration d'apiculteurs.

La présence des messicoles au bord des champs constitue également une zone tampon qui assure une protection physique en limitant le lessivage des sols, l'érosion par le

vent et la dispersion des pesticides vers les cours d'eau proches. L'image de champs fleuris donne de plus une valeur paysagère aux terres agricoles et représente un gage de pratiques écologiques.

Dans vos jardins aussi une observation minutieuse des coins peu fréquentés vous fera découvrir des petites merveilles à préserver : l'Oxalis (feuilles de trèfle et petites fleurs jaunes), l'Aspérule odorante (utilisée pour la fabrication du Maitrank), la Morelle douce-amère qui grimpe et colore les haies, l'adorable Cymbalaire qui colonise les vieux murs, la très discrète Circée de Paris ... et tant d'autres.

À vos découvertes...

Marie Bronchart



Gardez le contact avec Lasne Nature via notre newsletter.

Ne manquez pas de vous inscrire à secretariat@lasne-nature.be

Lasne Nature se mobilise pour préserver notre environnement.

Nous avons besoin de votre soutien.

Si vous ne l'êtes pas encore, devenez membre en versant votre cotisation (10 € minimum par an) au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

La nature, un tableau vivant au creux de l'hiver

Le chemin qui mène à mon lieu de travail est un régal quel que soit la saison.

Plutôt positive de nature, la météo n'a aucune emprise sur mon mental.

Il y a toujours un détail, une nuance, une palette de couleurs, une dentelle de givre, un voile de brouillard, un lever du jour... un tableau vivant qui apparaît devant moi, et qui me touche suivant mes émotions du jour.

Le compte à rebours a commencé, les minutes de clarté augmentent, parfois un oiseau chante pour nous faire croire que le printemps n'est plus si loin...

J'aime ces matins calmes et froids, ce givre raffiné, et ce ciel flamboyant.

Vu la beauté de certains jours d'hiver, les bouchons de la chaussée de Louvain deviennent une excursion matinale. Essayez... et vous aussi vous partirez plus tôt pour cette expo en plein air.

Texte et photos, Christine Testaert



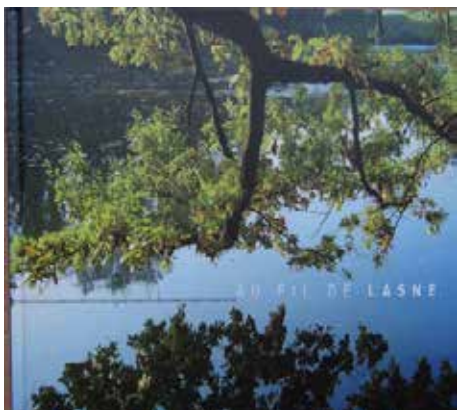


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 5,95 €.

Nos topoguides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



Topoguide n° 1
«12 Promenades à Lasne»

Topoguide n° 2
« 15 Nouvelles promenades »

Topoguide n° 3
« 10 Balades inédites à Lasne »

Prix de chaque topo-guide : 12 € + frais d'expédition de 3,57 €.

Pour l'envoi de 2 ou 3 topo-guides, les frais d'expédition sont de 5,95 €.



Nos cartes

Carte IGN au 1/10000
«210 km de promenades à Lasne» édition 2017

Prix : 10,00 € + frais d'expédition de 2,38 €.



Carte des chemins et sentiers de Lasne

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 12 € + frais d'expédition: 3,57 €.

Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

Nichoir pour passereaux du genre Mésange : 12 € à enlever au siège de Lasne Nature.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos tours de cou

Tour de cou Buff «Lasne Nature»

Multifonction, ultra stretch, fabriqué en Europe, Oeko-Tex.
Prix : 15 € + frais d'expédition de 3,57 €.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

Sachets de semences

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 2,38 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos tabliers

Tablier de jardinage et BBQ

tablier en coton avec 2 grandes poches, modèle ajustable à chaque taille : 28 € à enlever au siège de Lasne Nature.



Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

Votre cotisation (10 € minimum par an) nous est indispensable afin de nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

Merci pour votre soutien.



AGENDA

MARS 2022

Vu les circonstances sanitaires actuelles, nous vous invitons toujours à consulter notre site internet www.lasne-nature.be pour y trouver l'agenda mis à jour

Sam 19	Entretien de la Réserve du Ru Milhoux Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
Dim 27	Promenade trimestrielle Départ à 10 h de la place de Ransbeck à Lasne - Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Informations 02 633 37 76.
Jeu 31	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager

AVRIL 2022

Sam 23	Entretien de la Réserve du Ru Milhoux Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
Jeu 28	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager

Ven 28
au Dim
1er mai**La Fête des Plantes et du Jardin d'Aywiers**
renseignements sur <http://www.aywiers.be/>

MAI 2022

Dim 8	Promenade découverte Inscription obligatoire Voir article page 5 - Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Informations et inscription : marie@bronchart.be
Jeu 26	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager

JUIN 2022 (provisoire)

Dim 5	Promenade découverte Inscription obligatoire Voir article page 5 - Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Informations et inscription : marie@bronchart.be
Sam 25	Entretien de la Réserve du Bois de l'Épine Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, en face du 70 route de l'Etat. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
Jeu 30	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66**Secrétariat :** secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64**Treasorier :** Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22**Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire :** Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be**Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Épine) :** Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be**Cellule Mobilité :** Denise Morissens : 02 354 97 82 ou mobilite@lasne-nature.be**Cellule Sentiers :** Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be**Cellule Eau, pollutions :** eauetpollutions@lasne-nature.be**Cellule Batraciens :** Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be**Cellule Écoles-Nature :** Monique LOZET : 0477 635 713 ou lozetmonique@gmail.com**Cellule Plantes et Semences :** Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be**Rédaction :** Willy CALLEEuw : 02 633 24 66**Siège social :**12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be**Site internet :** www.lasne-nature.be **Lasne Nature****Compte en banque :** POUR LES COTISATIONS, POUR NOTRE BOUTIQUE, POUR LA FACTURATION

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

ZERO-DECHETS

Nous avons régulièrement des restes de savon trop minces pour une utilisation confortable.

Nos grands-mères — souvent convoquées dans une discussion lorsqu'il est sujet d'économie ménagère ! — conservaient ces restes jusqu'à avoir suffisamment de matière pour confectionner un nouveau pain de savon.

En voici la simplissime recette :

On fait fondre à feu très, très doux

les restes dans une casserole avec un petit fond d'eau (pour que ça ne brûle pas).

On peut ajouter quelques gouttes d'huile essentielle pour parfumer.



On obtient une pâte que l'on mélange pour la rendre souple et homogène.

On se sera au préalable muni d'un moule (récipient récupéré en verre, métal ou plastique). Attention, il faudra démouler donc choisir une forme adéquate pour ce faire.

Une fois la pâte dans ce moule, on laisse sécher jusqu'à obtenir un savon de consistance assez dure.

Et voilà !



La nature de mars à mai

Toutes les photos illustrant cette rubrique ont été prises dans nos Réserves naturelles du Ru Milhoux ou du Bois de l'Épine en mars, avril et mai.



Paon du jour (*Inachis io*)

Ce beau papillon est aisément identifiable par ses ocelles (yeux) vifs sur un fond vermeil qui rappellent ceux des plumes de paon. Il est répandu et commun dans toute l'Europe tempérée et fréquente les parties découvertes et ensoleillées des bois et les prairies humides.

Sa plante hôte de prédilection est la grande ortie sur laquelle il dépose sa ponte et dont se régalaient ses chenilles. Il est donc un hôte régulier de nos deux réserves naturelles.

Ces papillons n'ont généralement qu'une seule génération par an et hivernent à l'état adulte dans des lieux sombres et frais, tels que des arbres creux, des végétations denses ou tas de bûches.



Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)

Le lierre terrestre est une plante vivace « couvre-sol » aux petites feuilles « rondes » et fleurs violettes.

Sa floraison précoce en mars-avril en fait l'une des premières fleurs de l'année et d'autant plus précieuse pour les insectes se nourrissant de nectar et notamment les bourdons.

Cette espèce apprécie l'humus et la mi-ombre humide; elle occupe notamment les aulnaies où elle forme des tapis denses dans les lieux ombragés. Elle est évidemment bien présente dans nos Réserves du Ru Milhoux et du Bois de l'Épine.

Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*)

Ce sympathique petit oiseau, bien connu de tous, fréquente à l'origine les milieux boisés, mais aussi les parcs et les jardins, même en pleine ville.

C'est une espèce très territoriale qui défend



constamment son territoire en arborant son poitrail rouge et en émettant son chant mélodieux. Il évite tout contact avec ses congénères, sauf à la période de reproduction, mais n'est par contre absolument pas farouche en présence de l'homme.

Le rouge-gorge est un exemple typique d'oiseau au comportement migratoire variable. Alors que l'ensemble des rougegorges du nord de l'Europe migrent vers le sud avant l'hiver (parfois même jusqu'en Afrique du Nord), ceux de nos régions choisissent soit de passer l'hiver chez nous, soit migrent également vers le sud. Ceci en fonction de la disponibilité de ressources alimentaires ou en raison de la pression exercée par les migrants du nord ...



Ail des Ours (*Allium ursinum*)

L'ail des Ours est une plante de sous-bois frais et ombragés, à fleurs blanches, de 20 à 50 cm de hauteur. Lorsque son feuillage est légèrement froissé, elle dégage une forte odeur d'ail. Cette plante forme parfois de vastes colonies dans les sous-bois frais ou le long des ruisseaux. Notre Réserve du Ru Milhoux constitue donc pour elle un biotope idéal. On l'y trouve en abondance en avril et mai.

Outre ses nombreuses vertus thérapeutiques, l'ail des ours est très apprécié des gourmets qui se régalaient des pestos ou de potages préparés avec ses feuilles, de préférence prélevées sur les jeunes plants.

Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)

Le pouillot véloce est un de nos plus petits passereaux. Avec son plumage brun verdâtre, il passerait volontiers inaperçu sans son cri, un "huit" interrogatif, qu'il débite à tout bout de champ et qui permet de le repérer facilement. Son chant typique « tsiep, tsyip, tsiep ... » permet d'éviter toute confusion avec une autre espèce.

Le Pouillot véloce est majoritairement



insectivore. Outre les insectes divers et leurs larves, il se nourrit également en petit nombre d'araignées et de petits mollusques glanés dans le feuillage des arbres, aux différents niveaux de la végétation.

Ces petits oiseaux sont des migrateurs partiels. Presque absent de nos régions en hiver, ils réapparaissent en nombre dès le mois de mars, après avoir passé l'hiver dans le sud de l'Europe.



Chrysomèle maculée (*Melasma vigintipunctata*)

La chrysomèle maculée est un coléoptère phytophage (qui se nourrit de végétaux), qui peut mesurer 7 à 8 millimètres, et fréquente en général diverses essences de saules, dont la larve et les adultes se nourrissent.

Maculée de sa petite vingtaine de points noirs, cette Chrysomèle a une certaine ressemblance avec une coccinelle, surtout lorsque l'on a affaire à un sujet rouge, brun rouge ou fortement orangé.

Mais cette dominante n'est pas sa seule couleur, elle peut être presque blanche, avec toutes nuances possibles entre le rouge et le beige très pâle.

Les insectes adultes qui ne se sont pas reproduits vont passer l'hiver à l'abri dans les feuilles mortes, un trou dans le sol, une souche... pour ressortir à la mi-printemps et aller se reproduire.

Après la reproduction, les oeufs sont placés dans le sol, où les larves, qui éclosent une dizaine de jours après, mangent des racines pendant environ quatre semaines. Puis, la larve de troisième mutation va s'enfouir dans le sol pour devenir une nymphe pendant une dizaine de jours, et se métamorphoser en l'insecte adulte qui peut voler et se reproduire.

Erratum : dans le bulletin n°128 il faut lire « les grives appartiennent à la famille des Turdidae, tandis que le Rougegorge familier et le Traquet motteux font partie de la famille des Muscicapidae ».